



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-09(03)

Stockage distinct pour l'information essentielle

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-09(03) – Stockage distinct pour l'information essentielle (--M)

Énoncés :

Conserver des copies de sauvegarde [\[Affectation : information liée à la sécurité et aux logiciels des systèmes essentiels définis par l'organisation\]](#), dans une installation distincte ou un conteneur résistant au feu situé hors de l'emplacement du système opérationnel.

Responsable : COCD

Discussion :

Un stockage distinct pour l'information essentielle s'applique à toute l'information essentielle indépendamment du type de support de stockage de sauvegarde. Les logiciels des systèmes essentiels comprennent les systèmes d'exploitation, les systèmes de gestion de clés cryptographiques et les systèmes de détection d'intrusions. L'information liée à la sécurité comprend les inventaires de composants matériels, logiciels et micrologiciels des systèmes. Les sites de stockage auxiliaires, y compris les architectures réparties dans d'autres régions, servent à titre d'installation de stockage distincte pour les organisations. Les organisations peuvent fournir des stockages distincts en mettant en oeuvre des processus de sauvegarde automatisés dans des sites de stockage de auxiliaires (par exemple, des centres de données). La Gendarmerie royale du Canada (GRC) établit des normes et des spécifications relatives à la sécurité et aux conteneurs résistant au feu.